



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024

Délibération n° 31

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Corinne GONCALVES

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Christine PRUNET Animations culturelles

Objet :	Convention de mandat / Encaissement des recettes du Rocher Corneille / Statue Notre Dame de France du Puy-en-Velay par l'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay - Avenant n° 4
----------------	---

Rapporteur : Emmanuelle VIALANEIX

Dans le cadre du développement et de la commercialisation de son offre touristique, la ville du Puy-en-Velay a souhaité confier par délibération du 6 juin 2020, un mandat à l'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay afin de lui offrir la possibilité de vendre des billets unitaires de ses sites et monuments, par convention d'une durée d'un an. Il s'agissait, en effet, de créer un nouveau lieu de distribution en sus de la billetterie sur site du Rocher Corneille, afin

Délibération n°31 du mercredi 10 avril 2024

d'accroître la visibilité et l'attractivité du lieu.

Cette convention a fait l'objet d'un troisième avenant pour prolonger la durée de la convention de mandat d'un an, soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Il vous est proposé de poursuivre ce mandat de vente et de prolonger la durée de la convention de mandat d'un an, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

A reçu un avis favorable en Commission Animations Culturelles - Vie associative du 28/03/2024

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant n° 4 de la convention de mandat prévoyant la vente de billets à l'unité pour le site du Rocher Corneille par le biais de l'Office de Tourisme à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2025.

Pour le Maire empêché,
Caroline BARRE
Adjointe au Maire

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024